



## **Examen d'entrée 2019**

# **Chant baroque**

### **Contenu de l'épreuve de Licence/DNSPM et de Master CIM**

1) Interprétation d'un programme d'une durée totale de 20 à 30 minutes et composé d'œuvres chantées dans 3 langues différentes minimum.

Il devra comprendre au moins une œuvre dans chacune des catégories suivantes :

- un air de J.S Bach (cantate ou oratorio) ;
- un air d'opéra italien du 18<sup>e</sup> siècle au choix (Vivaldi, Scarlatti, Haendel, etc.) ;
- un air français (opéra ou cantate) avec récitatif ;
- un air du milieu du 17<sup>e</sup> siècle italien ou allemand, profane ou religieux.

2) Lecture à vue portant notamment sur la perception de données stylistiques (cette lecture à vue ne fera pas l'objet d'une mise en loge).

3) Entretien avec le jury, portant en particulier sur le projet d'études.

### **Précisions importantes :**

Le jury pourra interrompre le candidat au bout de 10 minutes.

Le candidat doit apporter 3 jeux de toutes les partitions qu'il interprétera ; il les donnera au jury au moment de son passage et les récupérera ensuite.

### **Accompagnement**

Les accompagnateurs seront exclusivement ceux mis à disposition par l'Académie supérieure de musique de Strasbourg. Un horaire de répétition sera indiqué sur votre convocation au concours. Cette répétition ne pourra excéder 30 minutes (nous attirons particulièrement l'attention des candidats sur ce temps de répétition pour le choix de leur programme). Un accompagnement au piano ne sera pas possible.